

Résultats des scrutins nationaux

1. Résultats des scrutins nationaux – hors enseignement privé

Instances compétentes pour les questions collectives

Comité social d'administration ministériel (CSAM)

Le taux de participation au CSAM s'élève à 44,54 % (en recul de 18,84 points par rapport à 2018), avec des variations selon les univers professionnels.

Les 15 sièges de titulaires sont désormais ainsi répartis :

- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 6 sièges (37,73 % des voix)
- FO Agriculture : 3 sièges (19,17 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 3 sièges (17,01 % des voix)
- CFDT : 2 sièges (16,36 % des voix)
- Alliance du Trèfle (EFA-CGC CFTC-MAE SNISPV) : 1 siège (8,20 % des voix).

L'UnIPEF, également candidate, n'obtient aucun siège (1,53 % des voix).

CSA Enseignement agricole

Le taux de participation s'établit à 38,85 % (en recul de 16,59 points par rapport à 2018).

Les 11 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 7 sièges (56,27 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 2 sièges (17,21 % des voix)
- FO Agriculture : 1 siège (11,37 % des voix)
- CFDT : 1 siège (15,15 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

CSA Alimentation

Le taux de participation s'élève à 49,51 % (à comparer avec un taux de 76,18% à la section spécialisée Alimentation du CTM en 2018).

Les 11 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- FO Agriculture : 5 sièges (42,66 % des voix)
- Alliance du Trèfle (EFA-CGC CFTC-MAE SNISPV) : 2 sièges (20,36 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 2 sièges (14,71 % des voix)
- CFDT : 1 siège (11,15 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 1 siège (11,11 % des voix)

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

CSA Forêt Agriculture

Pour cette instance totalement nouvelle, le taux de participation est de 50,95 %.

Les 11 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- FO Agriculture : 3 sièges (29,90 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 3 sièges (26,13 % des voix)
- CFDT : 2 sièges (17,79 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 2 sièges (17,74 % des voix)
- Alliance du Trèfle : 1 siège (8,45 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

CSA des services déconcentrés

Le taux de participation est de 67,93 % (en recul de 12,36 points par rapport à 2018).

Les 10 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- FO Agriculture : 4 sièges (32,22 % des voix)
- CFDT : 2 sièges (22,63 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 2 sièges (16,95 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 1 siège (15,72 % des voix)
- Alliance du Trèfle : 1 siège (12,49 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

Instances compétentes pour les questions individuelles

Compte tenu de la cartographie intégralement renouvelée des CAP et CCP, la mise en perspective avec les résultats obtenus lors des élections de 2018 est sans pertinence.

* Agents titulaires

Commission administrative paritaire A+ [IPEF-IGA-ISPV-AE]

Le taux de participation s'établit à 57,09 %.

Les 4 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 3 sièges (62,62 % des voix)
- UniPEF : 1 siège (30,88 % des voix).

L'alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD », également candidate, n'obtient aucun siège (6,50 % des voix).

Commission administrative paritaire A [Attachés-IAE]

Le taux de participation est de 58,48 %.

Les 8 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 3 sièges (30,20 % des voix)
- FO Agriculture : 2 sièges (29,40 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 2 sièges (23,28 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 1 siège (17,13 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

Commission administrative paritaire A Enseignement agricole [PCEA-PLPA-CPE]

Le taux de participation s'élève à 52,93 %.

Les 8 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 6 sièges (67,46 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 1 siège (13,96 % des voix)
- FO Agriculture : 1 siège (9,64 % des voix).

La CFDT, également candidate, n'obtient aucun siège (8,94 % des voix).

Commission administrative paritaire A Formation Recherche [IR-IE-AI]

Le taux de participation est de 54,82 %.

Les 2 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- CFDT : 1 siège (43,09 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 1 siège (32,60 % des voix).

FO Agriculture, également candidate, n'obtient aucun siège (24,31 % des voix).

Commission administrative paritaire B [TSMA-SA-TFR]

Le taux de participation s'établit à 56,23 %.

Les 8 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- FO Agriculture : 3 sièges (32,68 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 2 sièges (27,35 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 2 sièges (21,16 % des voix)
- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 1 siège (18,81 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

Commission administrative paritaire C

Le taux de participation est de 44,12 %.

Les 4 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 1 siège (31,64 % des voix)
- UNSA Fonction publique : 1 siège (26,68 % des voix)
- FO Agriculture : 1 siège (24,65 % des voix)
- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 1 siège (17,03 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

* Agents contractuels

CCP M Enseignement agricole

Le taux de participation s'élève à 32,13 %.

Les 5 sièges de titulaires sont attribués à l'alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » (74,52 % des voix).

Les 3 autres organisations syndicales également candidates n'obtiennent aucun siège : FO Agriculture (9,36% des voix), CFDT (8,49 % des voix) et UNSA Fonction publique (7,63 % des voix).

CCP M A

Le taux de participation s'établit à 35,77 %.

Les 5 sièges de titulaires sont ainsi répartis :

- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 3 sièges (54,61 % des voix)
- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 1 siège (19,90 % des voix)
- FO Agriculture : 1 siège (15,29 % des voix).

UNSA Fonction publique, également candidate, n'obtient aucun siège (10,19% des voix).

CCP M B et C

Le taux de participation est de 23,53 %.

Les 5 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Alliance « L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD » : 2 sièges (38,82 % des voix)
- FO Agriculture : 1 siège (28,28% des voix)
- UNSA Fonction publique : 1 siège (16,71 % des voix)
- Alliance « CAP CCP Unis pour tous » (CFDT-Alliance du Trèfle) : 1 siège (16,20 % des voix).

Aucune autre organisation syndicale ne s'était portée candidate.

2. Résultats des scrutins nationaux –enseignement privé

Comité consultatif ministériel (enseignement privé)

Le taux de participation s'établit à 56,85 % (en recul de 23,9 points par rapport à 2018).

Les 10 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Fep-CFDT : 7 sièges (64,72 % des voix)
- Snec-CFTC : 2 sièges (19,06 % des voix)
- SNEIP-CGT : 1 siège (8,34 % des voix).

SPELC, également candidate, n'obtient aucun siège (7,88 % des voix).

Commission consultative mixte (enseignement privé)

Le taux de participation à ce scrutin est de 56,83 % (en recul de 21,26 points par rapport à 2018).

Les 8 sièges de titulaires sont ainsi attribués :

- Fep-CFDT : 6 sièges (64,46 % des voix)
- Snec-CFTC : 2 sièges (18,98 % des voix).

Les 2 autres organisations syndicales également candidates n'obtiennent aucun siège : SPELC (8,45 % des voix) et SNEIP-CGT (8,10 % des voix).

NB : Dans certains cas, la somme des parts de voix à un même scrutin n'est pas égale à 100 %, en raison de la troncature des décimales opérée lors des arrondis au centième.